



Stratégie de base de l'Union patronale suisse

Dans ses activités, l'UPS se base sur la stratégie suivante:

1. Dans les questions de politique patronale, respectivement dans ses domaines d'activité propres, l'UPS veut imposer son leadership dans le lancement des thèmes à débattre et être perçue par ses interlocuteurs comme étant, par excellence, «la voix des patrons».
2. Afin de renforcer son influence et sa représentativité, l'UPS veut regrouper le plus grand nombre possible d'associations actives en matière de politique patronale. Si les conditions propres à certaines branches le justifient, elle accepte également des entreprises individuelles en qualité de membres.
3. L'UPS veut influencer efficacement les processus politiques dans ses domaines d'activité. Elle suit les thèmes et dossiers d'intérêt pour elle, cela depuis l'établissement de l'agenda jusqu'à la décision finale. Pour les campagnes menées en vue de scrutins populaires, elle fait appel aux ressources d'Economiesuisse.
4. Afin d'être à même de repérer à temps les évolutions intéressant la politique patronale, de faire montre de la compétence voulue dans ses domaines d'activité et de fixer des priorités, l'UPS veut pouvoir disposer, au sein de son secrétariat, des experts nécessaires et mobilisables à bref délai. Pour certaines questions spécifiques, elle s'appuie sur le savoir-faire des associations qui lui sont affiliées et fait appel à des spécialistes.
5. L'UPS délègue des représentants au sein des groupes d'experts et organismes de consultation et d'exécution présentant un intérêt pour ses domaines d'activité. Elle entretient des rapports étroits avec les acteurs politiques, les autorités et autres organisations/institutions concernés par ses domaines d'activité.
6. L'UPS fonde sa politique sur les décisions de ses organes et sur l'action concertée de ses membres. Elle attache de l'importance à une pondération transparente des intérêts à l'intérieur de l'association. Pour faire admettre ses revendications, elle compte sur l'engagement intense des entrepreneurs qui assument des responsabilités dirigeantes au sein des associations membres.
7. Le secrétariat de l'UPS informe régulièrement ses membres sur les sujets d'actualité touchant les domaines d'activité de l'association. Il dirige des groupes de travail ad hoc au sein desquels les membres peuvent envoyer des représentants. Il consulte les membres pour les dossiers importants.
8. L'UPS respecte les compétences de ses membres pour ce qui concerne leurs branches respectives. Elle les soutient dans la conduite de leurs propres activités tant au niveau politique que médiatique. Elle promeut la collaboration entre ses membres également en dehors des structures internes de l'association, cela en organisant des contacts entre eux, en attirant l'attention sur leurs convergences et divergences d'intérêts, ainsi qu'en soutenant des mesures de rapprochement ou des procédures d'élimination des points de désaccord.
9. L'UPS procède de manière continue à des échanges d'opinions avec les organisations syndicales faitières; elle entretient également le dialogue avec les organisations représentant des groupements d'intérêt concernés par ses domaines d'activité.



10. L'UPS représente les intérêts du patronat suisse auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de l'OCDE. Avec economiesuisse, elle est membre de BUSINESSEUROPE et partie prenante du bureau de Bruxelles d'economiesuisse.
11. C'est au travers de sa communication interne et externe que l'UPS entend transmettre des prises de position patronales claires aux groupes cibles concernés et qu'elle ambitionne également de renforcer son profil face au public, aux leaders d'opinion et aux associations membres. Elle veut apparaître comme le représentant ouvert et crédible d'un groupe d'intérêt et tout en défendant de manière conséquente ces positions de politique patronale, éviter d'avoir l'image d'un «Neinsager» dogmatique.
12. Au sein des médias, l'UPS mise sur une présence fortement personnalisée au travers de son président et de son directeur, cela afin de conférer un caractère d'authenticité à la politique patronale et d'obtenir le plus fort impact possible avec les ressources limitées à sa disposition. Elle est en lien avec les médias modernes en ligne et la presse écrite et entretient d'importants canaux de communication avec les acteurs de la politique patronale.
13. Pour mener à bien son travail de fond, l'UPS s'appuie sur les directives de politique patronale, sur les stratégies qui en découlent pour les secteurs «Marché du travail/droit du travail/relations avec les partenaires sociaux», «Politique sociale/assurances sociales», «Sécurité sur le lieu de travail/protection de la santé», «Formation/formation professionnelle et formation professionnelle complémentaire» et «Affaires internationales» ainsi que sur les prises de position arrêtées sur des thèmes, respectivement des dossiers donnés. Les stratégies sectorielles font l'objet d'un réexamen annuel et sont soumises au comité qui les adopte, respectivement y apporte des modifications.
14. L'UPS finance ses activités au moyen des cotisations de ses membres et des revenus de la fortune de l'association dont la substance doit être préservée. Elle veille à un équilibre strict entre les ressources et les dépenses, lesquelles doivent être gardées dans d'étroites limites grâce à une organisation légère (en particulier le secrétariat), des processus simples et un travail en lien étroit avec la pratique.